

Formulaire de nomination – Conseil d'administration du CRIC

Pour que sa candidature soit prise en considération, un candidat doit être le propriétaire d'une entreprise membre du CRIC (en règle) ou en être un employé. Les candidatures doivent être proposées par des employés ou des propriétaires de deux entreprises membres du CRIC (en règle). Les candidats doivent aussi accepter leur nomination et être prêts à occuper un poste au sein du conseil d'administration du CRIC pour une durée de trois ans.

L'employé ou le propriétaire de l'entreprise membre du CRIC (en règle) identifié ci-dessous aimerait que sa candidature soit prise en considération pour les élections des membres du conseil d'administration du CRIC. Le mandat sera de trois ans, soit d'octobre 2019 à septembre 2022.

Nom du candidat : _____

Titre : _____

Entreprise membre du CRIC : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone du candidat : _____

Courriel du candidat : _____

Maîtrise bien l'anglais : Oui Non

Maîtrise bien le français : Oui Non

Candidature proposée par :

Nom : _____ Signature : _____

Titre : _____

Entreprise membre du CRIC : _____

Adresse : _____

Téléphone du nominateur : _____

Courriel du nominateur : _____

Candidature secondée par :

Nom : _____ Signature : _____

Titre : _____

Entreprise membre du CRIC : _____

Adresse : _____

Téléphone du nominateur : _____

Courriel du nominateur : _____

Acceptation par le candidat :

Nom : _____ Signature : _____